



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 10 décembre 2019 à 19 h 30**, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 1492, rue des Cèdres

No de lot : 5 741 717

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée dont la marge avant est de 7,36 mètres, alors que la marge avant minimale calculée à partir des marges avant des bâtiments adjacents, tel que prescrit par le règlement relatif au zonage numéro 300-2015, ne peut être inférieure à 7,50 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 0,14 mètre.

Le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par Tommy Ducharme, arpenteur-géomètre, mandat 2019-272, minute 858, daté du 24 octobre 2019.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2019.

Donné à L'Assomption, ce 19^e jour du mois de novembre 2019.


Jean-Michel Frédérick, avocat
Greffier